



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'YONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Spécial n° 10/2009 du 6 juillet 2009

Adresse de la préfecture : Place de la Préfecture - 89016 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 13h30-16h

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 13h30-16h

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00

Horaires d'ouverture : 9h-11h30 et 13h45-16h30

e-mail : courrier@yonne.pref.gouv.fr

site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.pref.gouv.fr>

RAA spécial numéro 10/2009 du 6 juillet 2009

L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (SCAT) et dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat.

SOMMAIRE

N° d'arrêté	Date	Objet de l'arrêté	Page
-------------	------	-------------------	------

PREFECTURE DE L'YONNE**SERVICE DE LA COORDINATION DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE**

PREF/SCAT/2009/0064	06/07/2009	Arrêté relatif à la mise en oeuvre de la suppléance du préfet le mardi 7 juillet 2009 de 9 heures à 19 heures	2
---------------------	------------	---	---

SERVICE DE LA COORDINATION DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
--

ARRETE N° PREF/SCAT/2009/0064 du 6 juillet 2009
relatif à la mise en oeuvre de la suppléance du préfet le mardi 7 juillet 2009 de 9 heures à 19 heures

Article 1^{er} : M. Didier LOTH, sous-préfet de Sens, est désigné pour assurer la suppléance du préfet de l'Yonne, empêché, mardi 7 juillet 2009 de 9 heures à 19 heures.

Le préfet, Pascal LELARGE